

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2018

Présidence : **M. Danilo Perotti, Président**

Avant d'ouvrir la séance le Président lit la démission du Conseiller Maxime Roch. Pour compléter l'effectif du Conseil communal, le Président assermente Mme Malika Guignard. Le Conseil communal est à nouveau au complet.

Il est 20h05, le Président ouvre la séance avec la présence de 24 conseillers, 4 personnes se sont excusées. 4 membres de la Municipalité sont présents, M. Claude Goy, Municipal, est excusé.

Le précédent procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est suivi tel qu'annoncé.

1 –Rapport de la commission relatif au préavis 2017-06 relatif à l' « Adoption des statuts et adhésion de la Commune de Vaulion au nouveau groupement forestier du Vallon du Nozon ».

Le rapport est lu par M. David Guignard.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions du rapport, soit :

- D'autoriser la Municipalité à dissoudre en temps voulu l'actuel Groupement forestier des Auges lors d'une assemblée générale du groupement
- D'autoriser la Municipalité à adhérer au nouveau Groupement forestier du Vallon du Nozon, composé des triages des Auges et du Nozon, ainsi que de signer tous les documents y relatifs nécessaires

Sont acceptées par le Conseil à l'unanimité.

2 – Préavis 2018-01 relatif à l' « Assainissement général – Autorisation de financement pour la réalisation de l'étape Rue du Collège ».

M. Bernard Martignier lit le préavis.

La parole n'étant pas demandée, le bureau propose la commission suivante pour étudier ce préavis, à savoir :

Lorenzini Yan, Président
Guignard Blaise
Leduc Mathieu
Roch Michael
Suter Simon

La proposition est approuvée à l'unanimité.

3 - Communications de la Municipalité et divers

M. Philippe Magnenat demande à quoi en est l'avancement du dossier sur le remblaiement de la gravière de la Sagnette. M. Guy Reymond répond que le dossier avance, la Municipalité a posé des conditions sur la réhabilitation du pâturage, qui fait quoi ? qui paie quoi ? C'est un projet qui s'étendra sur plusieurs années et qui n'engagera aucun frais pour la Commune.

Le Président, M. Danilo Perotti, transmet quelques informations. Une séance du Conseil a été rajoutée ce printemps, donc prochaine réunion le jeudi 26 avril 2018 et la suivante le 7 juin 2018.

La sortie du Conseil communal est fixée au samedi 23 juin 2018. Les informations et inscriptions suivront prochainement.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h05.

Le Président
D. Perotti

La Secrétaire
V. Meyer